



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 102508

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur les enjeux majeurs de l'économie touristique en France, notamment pour certains territoires ruraux qui puisent au travers de l'activité touristique une richesse économique susceptible de créer de l'activité et des emplois. La France accueille chaque année plus de 70 millions de visiteurs étrangers. Ceux-ci se concentrent souvent sur les pôles urbains alors que la diversité et la beauté de nos sites naturels extérieurs ou souterrains constituent également une richesse extraordinaire pour notre pays. Il le prie de bien vouloir lui indiquer si des politiques complémentaires, en plus du travail déjà réalisé ces dernières années, doivent être mises en place afin d'assurer une meilleure irrigation du territoire national notamment en ce qui concerne les visiteurs étrangers.

Texte de la réponse

En France, l'attractivité touristique de l'espace rural est fondée principalement sur une mosaïque de territoires, nourrie d'une variété de paysages, de cultures et de patrimoine bâti de caractère. Le tourisme rural, qui intéresse 80 % du territoire et représente plus de 30 % des fréquentations françaises et étrangères, constitue un levier important de développement et un réel outil d'aménagement des territoires ruraux. Les acteurs de ce tourisme doivent de plus en plus se préoccuper de la qualité, de la conception et de la promotion de produits touristiques adaptés aux évolutions du marché. Le Gouvernement, conscient de l'importance de cette destination touristique, entend encore renforcer son attractivité. Tout d'abord, il accompagne les acteurs du tourisme rural dans la maîtrise incontournable des nouvelles technologies. La fusion de RésinFrance, site national de réservation en ligne, avec le site internet de Maison de la France « franceguide.com », très fréquenté pour l'information, est opérationnelle depuis juin 2006. Cette porte d'entrée naturelle vers l'offre touristique française engage une synergie en matière d'information, de promotion et de réservation en ligne qui permettra à la destination France de franchir une nouvelle étape sur les marchés français et étrangers. Par ailleurs, le plan qualité tourisme permet de mobiliser l'ensemble des acteurs du tourisme derrière une démarche qualité rigoureusement identifiée. Initiée par le ministre délégué au tourisme et développée dans toutes les branches du secteur du tourisme et sur l'ensemble du territoire, elle deviendra une composante fondatrice de la marque nationale « qualité tourisme », comme l'a souhaité le comité interministériel du tourisme. De plus, la structuration du tourisme actif (randonnées pédestres, à vélo, équestres, fluviales) continue à être accompagnée. Le Gouvernement soutient notamment l'organisation des rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature dont la troisième édition aura lieu en 2007. Il contribue au développement de réseaux d'itinéraires, d'une part, au sein de la mission nationale véloroutes et voies vertes, par la réalisation d'un réseau national d'itinéraires cyclables de 7 000 à 9 000 km et, d'autre part, en confortant l'offre touristique de randonnées pédestres en partenariat avec la fédération française de la randonnée pédestre et le réseau Rando-accueil. Enfin, pour soutenir les dynamiques d'initiatives rurales et encourager l'innovation, l'État a lancé un appel à projet national qui doit permettre de labelliser 300 pôles d'excellence rurale en 2006. La promotion des richesses culturelles patrimoniales et touristiques constituant l'un des thèmes privilégiés, les projets retenus participeront au développement de l'attractivité touristique, à la professionnalisation des filières et à la création d'activités

nouvelles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102508

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 2006, page 8724

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10430